



UNION EUROPEENNE



cooperation
germany – ecowas

ZUSAMMENARBEIT DEUTSCHLAND – ECOWAS

Promouvoir le commerce en Afrique de l'Ouest II

Améliorer la circulation des marchandises dans l'espace CEDEAO

Contexte

Avec sa population à majorité jeune, et ses ressources naturelles, l'Afrique de l'Ouest a un potentiel énorme pour le développement du commerce, qui reste cependant à réaliser. Le commerce en Afrique de l'Ouest se caractérise toujours par l'absence d'un cadre politique approprié, ce qui entraîne des coûts élevés de transaction, des tarifs imprévisibles et de multiples obstacles non tarifaires. De plus, l'interconnexion des systèmes informatiques des Administrations douanières des Etats, le long des corridors commerciaux est nécessaire pour faciliter la fluidité du commerce intra- régional en Afrique de l'Ouest.

La *Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)* a pour objectif de faciliter le commerce intra régional entre les 15 États membres, en vue de la création d'un marché commun en Afrique de l'Ouest. L'appui fourni par le Ministère fédéral Allemand pour la coopération économique et le développement (BMZ) et l'Union Européenne (UE) vise à apporter une assistance coordonnée et substantielle permettant de relever les défis liés à la facilitation du commerce dans la sous-région ouest africaine.

Notre approche

Le programme pour la *Promotion du Commerce en Afrique de l'Ouest II (WATIP II)* est une composante du vaste *programme de facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest (TFWA)*, qui est une initiative multi bailleurs visant à améliorer la circulation efficace des marchandises dans la région ouest africaine en appuyant la Commission de la CEDEAO dans les trois domaines techniques ci-après :

OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



Nom du projet	Promouvoir le commerce en Afrique de l'Ouest II
Lancé par	Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ)
Financé par	Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ) Union Européenne
Agence principale d'exécution	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Région qui bénéficie du projet	Commission de la CEDEAO 15 Etats membres de la CEDEAO
Durée	10/2018 – 09/2022
Dotations financières	Total : 19 million d'EUR EU : 15 million d'EUR BMZ : 4 million d'EUR

1. Mesures de facilitation des échanges développées et effectivement mises en œuvre :

Soutenir l'élaboration de politiques et d'instruments régionaux visant à faciliter la mise en œuvre du code des douanes de la CEDEAO au niveau national et à renforcer la mise en œuvre du schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLE CEDEAO).

2. Circulation plus efficiente des marchandises le long des corridors sélectionnés :

Appui à la mise en place d'un système d'interconnexion des systèmes informatiques permettant la transmission automatisée



Mise en œuvre par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



Dr. Mareike Meyn
Chef du Programme
Facilitation du Commerce en
Afrique de l'Ouest
(Promouvoir le commerce en
Afrique de l'Ouest II)
mareike.meyn@giz.de

Photo à gauche : Commissaire de
la CEDEAO Commerce, douanes,
et libre circulation, Vice-Président
CEDEAO, Commissaire chargé des
affaires politiques, de la paix et de la
sécurité, mai 2019

Photo à droite : Port du Bénin

des données douanières et des données d'autres agences frontalières afin de faciliter la circulation le long de certains corridors commerciaux.

3. Les obstacles pour les femmes et les petits commerçants sont réduits :

Renforcement du rôle et sensibilisation du secteur privé et de la société civile dans les dialogues régionaux et nationaux sur la facilitation des échanges.

Les partenaires

Le Programme offre des services de conseil technique, des conseils en matière de processus et d'interventions sur mesure en matière de renforcement des capacités dans ces trois domaines techniques. Les institutions bénéficiaires comprennent la Commission de la CEDEAO et ses départements, les administrations des douanes nationales, les comités nationaux d'agrément pour le SLE, les fédérations d'entreprises régionales et nationales et les petits commerçants, ainsi que les femmes, et les organisations de la société civile des États membres de la CEDEAO.

Le Programme est entièrement axé sur les priorités et les plans de travail de la CEDEAO, en particulier le Cadre stratégique de la CEDEAO 2016-2020 pour garantir l'appropriation des résultats. Les rapports analytiques et autres études, menés dans le cadre de cette action, sont traités au sein des structures partenaires et feront donc partie intégrante du système de la CEDEAO, contribuant ainsi à la mémoire institutionnelle de la CEDEAO.

Résultats à atteindre

Le Programme s'efforce d'obtenir des résultats significatifs et durables dans chacun des trois domaines techniques :

1. S'agissant de la facilitation du commerce :

- Des politiques et des instruments régionaux de facilitation du commerce sont élaborés et mis en œuvre
- Les capacités de suivi évaluation et de mise en œuvre de la facilitation des échanges sont améliorées
- Application du tarif extérieur commun (TEC) améliorée et une mise en œuvre plus efficace
- SLE amélioré et mis en œuvre de manière plus efficace

2. S'agissant de la libre circulation des marchandises :

- Établir l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers le long d'un ou plusieurs corridors
- Transit régional le long des corridors amélioré

3. S'agissant de la réduction des obstacles au profit des femmes et des petits commerçants :

- Un système régional et national de plaidoyer et de sensibilisation mis en place

Bien que chacun des résultats se concentre sur l'un des trois domaines techniques distincts, les résultats sont interdépendants et complémentaires. Ainsi, les mesures de facilitation des échanges au titre du résultat 1 interviennent directement au niveau de la Commission de la CEDEAO, tandis que le soutien à l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers et au transit de la CEDEAO au titre du résultat 2 vise à la fois les niveaux régional et national. Les interventions au titre du résultat 3 complètent le tableau en veillant à ce que les acteurs du secteur privé, directement concernés par la mise en œuvre des réformes de facilitation du commerce, soient suffisamment informés pour tirer pleinement profit d'un meilleur cadre réglementaire. WATIP II reconnaît ainsi l'importance de la Commission de la CEDEAO dans la coordination des politiques de facilitation du commerce et aussi le rôle essentiel des États membres dans la mise en œuvre de politiques au profit des commerçants, qui sont les principaux bénéficiaires de toute réforme en matière de facilitation des échanges.

Publié par Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de Bonn et Eschborn, Allemagne

Bureau GIZ Nigeria
Facilitation du commerce Programme d'Afrique de l'Ouest
Promouvoir le commerce en Afrique de l'Ouest II
(WATIP II) P.O. Box 5374, Area 10, Garki, Abuja

Phone +234 (0) 906 299 07 15
giz-nigeria@giz.de
www.giz.de

Date

Mai 2019

Auteur WATIP II Team

Design Barbara Reuter | Oberursel | barbarareuter-grafik@web.de

Photo credits GIZ Nigeria, Commission de la CEDEAO

GIZ est responsable du contenu de la présente publication.

Au nom du Ministère fédéral allemand pour la coopération
économique et le développement (BMZ)
L'Union Européenne(UE)

En collaboration avec la Commission de la Communauté économique des États
de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)